



## Termes de référence pour le recrutement d'un consultant individuel

**ETUDE SUR LES MECANISMES DE FINANCEMENT DURABLE DES COMITES NATIONAUX DE TRANSHUMANCE (CNT) DANS TROIS PAYS SAHELIENS (MALI, NIGER ET BURKINA FASO)**

Avril 2020



## 1. Contexte et justification

La mobilité du bétail, fondement de l'élevage pastoral et agropastoral, constitue une stratégie très importante de production animale et de mise en marché du bétail en Afrique de l'Ouest. Depuis quelques décennies, ce système d'élevage connaît des évolutions importantes qui se traduisent, entre autres, par l'amplification de la mobilité des animaux des pays sahéliens vers les pays côtiers (Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, Ghana, etc.). Plusieurs études récentes ont mis en évidence les avantages socio-économiques de la transhumance qui génère des bénéfices importants à la fois pour les pays de départ que pour les pays d'accueil, à travers de multiples échanges commerciaux, sociaux et culturels (RBM, 2015<sup>1</sup> et Thébaud, 2017<sup>2</sup>). Pourtant dans le même temps, on constate que le déplacement des troupeaux transhumants et l'exploitation pastorale des ressources naturelles entraînent l'exacerbation des conflits entre les éleveurs transhumants et les autres usagers des ressources naturelles, et notamment les producteurs agricoles de certaines zones de transit et d'accueil situées pour la plupart dans les pays côtiers dont les pistes ne sont pas suffisamment sécurisées (balisées).

La transhumance est et demeure, du moins pour un certain temps encore, aux yeux de beaucoup d'observateurs un enjeu économique, social voire culturel important. La Communauté Economiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en a très tôt pris conscience en mettant en place un cadre réglementaire comprenant la Décision ADEC.5/10/98 réglementant la transhumance à l'échelle communautaire et le Règlement C/REG.3/01/03 du 28 janvier 2003 qui en précise les modalités de mise en œuvre. Suite à l'adoption de ces textes communautaires, les pouvoirs publics dans plusieurs pays sahéliens ont consenti des efforts pour préserver la mobilité pastorale au moyen d'instruments juridiques spécifiques. Le Code pastoral de la Mauritanie (2000), la Charte pastorale du Mali (2001), la Loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso (2002) et l'Ordonnance relative au pastoralisme du Niger (2010), sans oublier les initiatives dans les pays côtiers notamment le code pastoral du Bénin adopté en 2018, celui du Togo en cours d'élaboration en sont des exemples. L'adoption de ces textes et lois traduit la volonté politique de ces Etats de légiférer sur les ressources pastorales. La préoccupation commune à ces législations porte sur la sécurisation de la mobilité pastorale et l'affirmation du droit d'accès des éleveurs aux ressources naturelles, au même titre que tous les autres usagers des espaces ruraux. Toutefois, ces acquis risquent de ne pas induire un impact significatif, compte tenu du retard accusé dans la mise en place des dispositifs institutionnels permettant d'appliquer les législations pastorales. En effet, la maîtrise et la prise en charge correcte des flux de transhumance transfrontalière dans les pays de départ sont entravées par l'inexistence et ou la difficulté de fonctionnement des Comités Nationaux de Transhumance (CNT)<sup>3</sup> existants. La nécessité de remédier à cette difficulté a été soulignée lors des dernières éditions de la concertation régionale de haut niveau pour une transhumance transfrontalière apaisée entre le Sahel et les pays côtiers.

Pour une meilleure gestion et un contrôle adéquat de la gestion des mouvements du bétail sur leur territoire et à cause des tensions entre les transhumants transfrontaliers provenant du Sahel et les populations autochtones, les pouvoirs publics des pays côtiers (en l'occurrence le Togo et le Bénin) ont fait diligence pour créer des Comités Nationaux de Transhumance dotés de relais aux échelles locales. A l'inverse, dans les pays sahéliens, les CNT tardent à devenir pleinement opérationnels. La mise en place de dispositifs institutionnels aptes à gérer les flux de transhumance dans les pays sahéliens constitue une mesure prioritaire et urgente, compte tenu de l'insuffisance dans la coordination et la

<sup>1</sup> RBM, 2015 : Contribution de la transhumance dans l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre : résultats préliminaires.

<sup>2</sup> Thébaud, B., 2017 : Résiliences pastorales et agropastorales au Sahel : Portraits de la transhumance 2014-2015 et 2015-2016 (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger). Document complet.

<sup>3</sup> Un CNT est par définition, l'organe administratif chargé du contrôle, de la coordination et de la supervision spécifiquement des activités liées à la mobilité nationale et transfrontalière, en servant régulièrement de courroie dans les échanges d'informations utiles à la facilitation de cette activité avec les acteurs à l'intérieur du pays et avec les pays voisins.

préparation des différentes campagnes de transhumance et le départ des troupeaux vers les zones d'accueil, qui seraient à l'origine de conflits violents entre les transhumants transfrontaliers sahéliens et les agriculteurs dans les pays côtiers.

La 5<sup>ème</sup> édition de la concertation de haut niveau pour une transhumance apaisée entre le Sahel et les pays côtiers qui s'est tenue à Cotonou (Bénin) en novembre 2018 avait fortement recommandé la création et/ou la redynamisation des CNT dans les pays de départ et les pays d'accueil, selon l'approche basée sur la création de plateformes multi-échelles intégrées. Pour progresser dans cette voie, le PRAPS avait organisé, en collaboration avec le Consortium APESS/RBM du 4 au 5 octobre 2019 à Accra (Ghana) en marge de la 6<sup>e</sup> réunion de haut niveau, une rencontre destinée à évaluer le niveau d'avancement du processus de création et d'opérationnalisation des CNT au Burkina Faso, au Mali et au Niger (étapes franchies, fonctionnement des dispositifs, portage politique, difficultés rencontrées, etc.), mais aussi à définir les voies et moyens permettant d'améliorer l'efficacité de l'intervention de ces dispositifs. Les échanges entre les participants ont montré que l'opérationnalisation des CNT est à des stades d'avancement différents dans les trois pays : (i) au Burkina Faso, quelques organes sont mis en place (le CNT au niveau central, 13 Comités Régionaux de Transhumance et 23 Comités Provinciaux de Transhumance sur les 45 provinces que compte le pays, mais ont des difficultés de fonctionnement régulier) ; (ii) au Niger, des structures décentralisées sont mises en place et le décret de création du CNT a été adopté lors d'une réunion du Conseil des Ministres tenue en novembre 2019 ; (iii) au Mali, le processus de mise en place du CNT est actuellement en cours.

La rencontre a accordé une attention particulière au défi que constitue le financement durable du fonctionnement de ces CNT. Conformément à cette préoccupation, les participants ont recommandé que les OIG (CEDEAO, UEMOA et CILSS) soutiennent, en lien avec leurs partenaires, la réalisation d'une étude de faisabilité de mécanismes de financement aptes à garantir la durabilité de ces dispositifs institutionnels qui facilitent la transhumance.

C'est dans le but de donner suite à cette recommandation, que l'Unité Régionale de Coordination du PRAPS (URC/PRAPS) souhaite recruter un consultant individuel pour l'accompagner dans la réalisation de ladite étude. La maîtrise d'œuvre de l'étude est assurée par le consortium RBM-APESS dans le cadre du protocole qui le lie au PRAPS régional.

## 2. Objectifs

L'objectif général de l'étude est d'identifier les mécanismes de financement durable des CNT les plus appropriés et d'évaluer la faisabilité de chacun de ces mécanismes au regard de cinq critères importants, à savoir la faisabilité technique, économique, sociale, juridique et politique.

De façon spécifique l'étude vise à :

- 1) Analyser le fonctionnement actuel de chaque CNT et des Comités déconcentrés de transhumance s'ils existent, et formuler des propositions d'amélioration concernant le cahier de charges de ses membres, la fréquence des rencontres, la pertinence des thématiques et des questions qui sont abordées et leurs contributions à la prévention et à la gestion des conflits au regard des défis inhérents au contexte actuel de la transhumance transfrontalière ;
- 2) Identifier les défis partagés par les trois pays (Burkina Faso, Mali, Niger), mais aussi les caractéristiques spécifiques à chaque pays (CNT existant et fonctionnel, CNT récemment mis en place et CNT en cours de création, etc.), afin de proposer approches de solutions contextualisées ;

- 3) Evaluer le coût de fonctionnement annuel de chaque CNT et de ses relais au niveau local, sur la base de l'esquisse d'un programme d'activités en année normale et en année de crise ;
- 4) Identifier les mécanismes de financement durables, potentiels, évaluer la faisabilité de chacun d'eux et les ressources financières mobilisables à travers chaque source de financement potentielle.

### **3. Résultats attendus de l'étude**

A l'issue de cette étude les résultats ci-dessous sont attendus :

- 1) L'état de fonctionnement actuel de chaque CNT est réalisé et des propositions d'amélioration concernant le cahier de charges de ses membres, la fréquence des rencontres et la pertinence des thématiques sont formulées au regard des défis inhérents au contexte actuel de la transhumance transfrontalière ;
- 2) Les défis partagés par les trois pays, ainsi que les caractéristiques spécifiques à chaque pays (CNT existant et fonctionnel, CNT récemment mis en place et CNT en cours de création, etc.), permettant de proposer des solutions contextualisées sont déterminés ;
- 3) Le coût de fonctionnement annuel de chaque CNT et de ses relais au niveau local, sur la base de l'esquisse d'un programme d'activités en année normale et en année de crise est connu ;
- 4) Les mécanismes de financement durables, potentiels, ainsi que la faisabilité de chacun d'eux et les ressources financières mobilisables à travers chaque source de financement potentielle sont identifiés.

### **4. Méthodologie et tâches assignées au consultant**

En prélude au démarrage des travaux, une réunion de cadrage sera organisée avec le consultant recruté. Elle réunira les experts du consortium APESS/RBM, CILSS, CEDEAO et UEMOA travaillant sur la transhumance ainsi que, d'autres projets/programmes intéressés par la thématique. L'objectif visé par cette réunion est d'échanger et donner des orientations plus précises dans le cadre de l'atteinte des résultats de la mission.

Le consultant devra conduire des entretiens avec différents groupes d'acteurs qui sont impliqués dans la gestion de la transhumance (membres des CNT et des Comités Déconcentrés de Transhumance aux niveaux région et province, services techniques en charge de l'élevage, organisations professionnelles de producteurs ruraux, associations d'éleveurs, regroupements des autres acteurs de la filière de l'élevage, collectivités territoriales, les associations de développement, les ONG, de personnes ressources etc.), acteurs des finances publics et élus (députés) afin d'appréhender leurs visions, l'appréciation qu'ils portent sur l'intervention des CNT et sur les perspectives de pérennisation des activités qu'ils mènent.

De façon spécifique, le consultant devra réaliser les tâches suivantes :

- 1) proposer une méthodologie appropriée afin de produire les résultats escomptés. Sans être directif, mais de façon indicative, la collecte de données sera réalisée à partir des interviews auprès des différents acteurs identifiés sur la base d'un échantillonnage ;
- 2) capitaliser le fonctionnement du CNT du Togo afin de relever les dysfonctionnements éventuels à éviter et identifier les bonnes pratiques du fonctionnement et du financement de ce CNT du Togo, et analyser la replicabilité dans les 3 pays sahéliens ;

- 3) Procéder à une analyse des facteurs de risques sur le fonctionnement et la durabilité des CNT ainsi que des mesures de prévention et de mitigation ;
- 4) Formuler des propositions de mobilisation durable des sources de financement identifiées.

Les résultats de l'étude seront présentés lors de la prochaine édition de la concertation de haut niveau en septembre/octobre 2020. Pour ce faire, le consultant proposera les termes de référence et l'agenda de cette rencontre et veillera à produire un rapport de la session qui sera intégré dans le rapport final de l'étude.

Dans l'hypothèse optimiste que la situation sanitaire s'améliore au cours des prochaines semaines, le consultant effectuera une mission terrain dans les quatre pays (Burkina, Mali, Niger et Togo) courant juillet-août 2020 afin de rencontrer les acteurs ciblés. Les CNT se chargeront de faciliter ces rencontres avec leurs membres au niveau central et déconcentrés de même qu'avec les personnes ressources conformément au point 3 (méthodologie). Ils assureront également le suivi de l'étude dans leurs pays respectifs. Au cas où les missions de terrain ne peuvent se réaliser à cause du COVID-19, le consultant devra être disposé à utiliser une approche virtuelle de collecte des informations auprès des personnes ciblées.

## 5. Produits/livrables attendus

- 1) Un rapport du démarrage qui découlera de la réunion du cadrage de l'étude ;
- 2) La version provisoire du rapport à soumettre à l'URC/CILSS, RBM et APESS, deux (02) semaines après la fin des missions de terrain ;
- 3) Les termes de référence (TDR) et l'agenda de la réunion de restitution ;
- 4) Le Powerpoint de la présentation des résultats de l'étude ;
- 5) Un rapport succinct des échanges et commentaires de la présentation de l'étude suite à la présentation des résultats de l'étude ;
- 6) La version définitive du rapport à transmettre à l'URC/CILSS, RBM et APESS, deux (02) semaines après la présentation des résultats de l'étude au cours de la réunion de concertation de haut niveau sur la transhumance.

## 6. Qualifications et expériences requises

Le candidat doit avoir les qualifications professionnelles suivantes :

- Posséder un diplôme d'études supérieures (au moins Bac + 5) dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : pastoralisme, sciences vétérinaires, économie rurale, anthropologie, sociologie rurale, management des organisations ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de l'élevage pastoral et agropastoral au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- Avoir conduit au moins une étude similaire au cours des cinq dernières années ;
- La participation, le suivi et la mise en œuvre des recommandations des réunions de haut niveau sont un atout.

## 7. Durée et chronogramme indicatif de réalisation

La consultation démarrera courant troisième trimestre de 2020, pour une durée maximale de 30 hommes/jours de prestations.

## 8. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre un CV actualisé avec tous les justificatifs de diplômes et d'attestations justifiant le niveau académique et l'expérience requise.

Les personnes désireuses de répondre à cet appel sont priées d'envoyer par voie électronique leurs dossiers de candidature au plus tard, **le 28 mai 2020** à **Madame la Coordinatrice Régionale du PRAPS** à l'adresse suivante :

- [maty.ba-diao@cilss.int](mailto:maty.ba-diao@cilss.int)

**Avec copie à :**

- [s.boube@yahoo.fr](mailto:s.boube@yahoo.fr)
- [edwige.botoni@cilss.int](mailto:edwige.botoni@cilss.int)
- [frederic.conseiga@cilss.int](mailto:frederic.conseiga@cilss.int)
- [nathalie.soro@cilss.int](mailto:nathalie.soro@cilss.int)